



AVIS N°9 : LES CHOIX DE PRODUCTION DOIVENT-ILS ÊTRE INFLUENCES PAR LA VULNERABILITE DES PERSONNES ACCOMPAGNEES ET L'ETHIQUE PERSONNELLE DE CHACUN A HEVEA ?

La question du choix de production en ESAT s'est posée dans un contexte avec enjeu économique et commercial dans lequel la question de la rentabilité de la production est de fait, posée.

Avant d'aller plus avant dans le développement, il est important de rappeler quelles sont les missions d'un ESAT. La création de structures de travail adaptées aux personnes en situation de handicap remonte à la Première Guerre mondiale : c'est durant cette période que l'État prendra en compte la problématique liée aux mutilés de guerre, qui ne sont plus aptes à travailler. Au fil des décennies, les réformes se sont succédées et en 2005, la dénomination Etablissements ou Services d'Aide par le Travail (ESAT) apparaît.

Les ESAT ont pour mission de favoriser l'accès à des actions d'entretien des connaissances, de maintien des acquis scolaires et de formation professionnelle au bénéfice des personnes en situation de handicap qu'ils accueillent. La contrainte est donc double pour ces établissements : ils doivent fournir un travail adapté aux personnes accueillies tout en favorisant leur autonomie sociale. Les ESAT permettent ainsi de donner une activité professionnelle à une population particulièrement exposées à l'inactivité et au chômage.

Concrètement cela signifie que l'ESAT doit avoir une activité économique quotidienne pour assurer la mise au travail et la professionnalisation des personnes accueillies, tout en étant garant que le temps de travail soit adapté au rythme de chacune ; mais en parallèle l'établissement se doit de dégager suffisamment de résultat financier pour assurer la rémunération des personnes accueillies, le renouvellement des moyens de production et le financement des actions dites « de soutien », dans un contexte où les productions ont souvent un faible rendement financier.

Un véritable casse-tête que de nombreux ESAT ont des difficultés à résoudre, ce qui, ces dernières années, n'est pas le cas de l'ESAT la Hêtraie. Le dynamisme économique permet une mise au travail de chaque personne, une professionnalisation sur des outils de production modernes, des actions de soutien nombreuses et variées grâce à des résultats en excédent ce qui permet de choisir les marchés.

Dans ce contexte favorable, la question a émergé alors qu'une proposition de conditionnement de produits contenant du C.B.D. (contenant du cannabidiol, dérivé du cannabis, non considéré comme stupéfiant) était faite par un client. L'équipe éducative de l'ESAT s'est emparée de la question du choix de production et s'est révélée partagée sur la conduite à tenir.

Les uns ont fait valoir l'aspect licite de cette production qui pouvait représenter un marché prometteur avec un besoin de gestes professionnels variés permettant à de nombreuses personnes accueillies de travailler sur cette production, quand les autres ont mis en avant

leur devoir de protection du public de l'ESAT dont une minorité peut être confrontée à des problèmes d'addiction.

Effectivement, la production proposée se situe dans la sphère du licite, condition sine qua non à l'acceptation d'un travail, mais la loi ne répond pas à tout et n'empêche pas le questionnement éthique.

Le choix de production à l'ESAT La Hêtraie n'est pas uniquement la décision de l'équipe de direction, il se construit avec l'équipe éducative. Ceci favorise le développement du questionnement et dans le cas présent, cela a permis de réfléchir sur la question éthique du choix de production qui a interpellé les professionnels.

Si cette question du choix de production a divisé l'équipe éducative, c'est que cela touche à l'éthique personnelle.

L'éthique personnelle de chacun est fondée sur des choix moraux. Elle se forge à partir de l'éducation reçue, des expériences de vie, de la culture ; ce sont les principes moraux auxquels chacun est attaché.

La morale apporte un discours rationnel et systématisé sur ce qu'il est permis de faire ou non, la force de la morale est sa cohérence. Alors que l'éthique amène un questionnement toujours en mouvement.

L'éthique est le seul mode de régulation des comportements qui provient d'abord du jugement personnel de l'individu.

Au sein d'une institution, d'une association, un socle de valeurs communes fait généralement consensus et ce socle, ces fondations, ne sont généralement pas en tension avec la somme des éthiques personnelles. Au sein d'HEVEA nous pouvons citer l'humanisme, l'engagement, la solidarité, la laïcité. Si l'éthique personnelle est en contradiction avec ces valeurs professionnelles, il est inenvisageable de penser exercer ses missions au sein de l'association.

Mais, quand la problématique touche un point plus précis, quand le questionnement se fait à un niveau plus fin, ce socle de valeurs communes ne suffit plus : l'éthique personnelle peut entrer en tension avec l'éthique professionnelle.

L'éthique professionnelle est encadrée à la fois par ce qui dit la loi, ce que dit l'institution qui définit la mission qui doit y être exercée et ce que précise la déontologie professionnelle.

Ainsi, l'agence nationale de l'évaluation de la qualité des établissements sociaux et médico-sociaux choisit de définir l'éthique comme « une réflexion qui vise à déterminer le « bien agir » en tenant compte des contraintes relatives à des situations déterminées ».

Ce "bien agir" se détermine donc à partir d'une réflexion qui prend en compte la situation de la personne, sa demande, en restant dans le cadre légal et en fonction des contraintes institutionnelles.

En un sens plus restreint, la morale professionnelle pose l'ensemble des règles, principes et valeurs que l'on est tenu de respecter dans un champ d'activité professionnelle donné. La déontologie quant à elle, se pose à la charnière du professionnel et du moral. Elle formalise les règles devant présider à la réalisation de certaines tâches en fonction de principes éthiques tout en tenant compte des exigences sociales et morales du lieu et du moment. La déontologie est nécessaire mais pas suffisante car la réalité nous pousse à aller plus loin dans le questionnement.

L'éthique professionnelle est ainsi une réflexion en mouvement qui tient compte de l'environnement. Elle est donc liée à la délibération et à la prise de décision plutôt qu'à la seule exécution de règles, de normes et de directives.

Les valeurs d'HEVEA qui sont précisées dans la charte éthique de l'association qui sont la bienveillance, l'exemplarité et la coopération permettent aux professionnels d'exercer dans un cadre éthique.

L'éthique professionnelle évolue dans le temps et ainsi aujourd'hui, l'avis des personnes accompagnées est davantage pris en compte, elles ne sont plus seulement considérées comme personnes à protéger mais bien comme des composantes de l'organisation au même titre que les professionnels. Dans la gestion de projet, les attentes des personnes accompagnées sont au cœur de l'accompagnement. Promouvoir l'auto-détermination signifie mieux prendre en compte la parole des personnes accompagnées. Or, dans les équipes, sont réunis des professionnels à culture différente et à des niveaux de connaissance différents sur le sujet de l'auto-détermination. Il appartient aux directions de s'assurer que la question soit bien au cœur de la réflexion sur l'accompagnement.

Car la notion d'autodétermination n'est pas simple à appréhender. C'est être acteur de sa vie, c'est exercer le droit propre à chaque être humain de gouverner sa vie sans influence externe induite et à la juste mesure de ses capacités. Avoir le pouvoir de décider pour soi-même est un apprentissage qui se développe.

Le défi des professionnels est d'évoluer de la "simple" protection à l'expérimentation de l'autodétermination par les personnes accompagnées. Ce processus passe par la parole et les actions : la personne handicapée doit pouvoir exprimer ses interrogations et ses besoins puis prendre des décisions.

L'enjeu pour la personne accompagnée, comporte plusieurs étapes : identification et expression de ses besoins et envies, prise de confiance en soi et affirmation en tant que citoyen.

Pour arriver à s'autodéterminer dans différentes situations, la personne devra développer des compétences qui lui permettront d'agir libre d'influence externe induite afin d'exercer du pouvoir et du contrôle sur sa vie. Alors, prendre position face à une question posée par l'équipe socio-éducative deviendra possible.

Pour amorcer une réflexion autour de l'autodétermination des personnes accompagnées, les questionnements et pistes de réflexion des accompagnants peuvent être nombreux : Comment ne pas surprotéger ? Comment aider les personnes à identifier leurs limites et leurs ressources ? Quels messages transmettre aux personnes accompagnées pour leur permettre de faire des choix avisés ?

Le concept d'autodétermination implique pour chacun en fonction de ses besoins et capacités d'avoir la possibilité :

- De multiplier les expériences pour connaître ses envies
- De s'exprimer et de s'affirmer dans ses choix
- D'apprendre à évaluer les conséquences de ses décisions et à les assumer
- D'oser prendre des risques pour apprendre de ses erreurs

Pour les professionnels, c'est aussi accepter la prise de risques, d'être ouvert aux propositions de la personne, lui permettre d'expérimenter et lui apprendre à analyser de ses erreurs.

L'autodétermination c'est prendre en compte la parole des personnes accompagnées, ce qui induit d'opérer un rééquilibrage de la relation "personne accompagnée" et "professionnel" qui peut être nécessaire.

Cela nécessite de penser aussi les modalités de mise en œuvre. C'est un objectif en soi, avec tout un cheminement à mener.

La question éthique posée dans cet avis, est au croisement de trois notions : l'éthique personnelle, l'éthique professionnelle, et l'auto-détermination.

La finalité du débat est de confronter ce qui relève de l'éthique personnelle de chacun, de l'éthique professionnelle de l'institution en prenant nécessairement en compte l'auto-détermination.

Recommandations :

1. Dans les établissements et services, les décisions doivent autant que faire se peut, être prises dans un consensus, associant toutes les personnes présentes, professionnels et personnes accompagnées.

Le développement du questionnement permet de réfléchir sur la question éthique du choix de production et de développer la discussion. Un climat de confiance, de bienveillance est nécessaire.

Du point de vue du management, il faut encourager la participation de tous, tous les avis sont intéressants et utiles au débat.

2. Dans un débat démocratique, il est nécessaire de permettre à chacun d'avoir le même niveau de connaissance sur le sujet.

Ainsi, les contraintes financières si elles existent, doivent être connues de tous. Les enjeux du marché en question doivent être partagés pour permettre la discussion.

Il convient d'adapter les moyens de communication pour rendre accessibles tous les éléments au plus grand nombre : les réunions de CVS, institutionnelles, d'ateliers, avec les représentants de proximité...

3. Pour des sujets sensibles et clivants, l'association doit pouvoir se positionner.

Dans toute situation n'aboutissant pas à un consensus, la direction de l'établissement doit interpeller sa hiérarchie dans des moments de tension avant la prise de décision. Le conseil d'administration peut être saisi par la Direction Générale en tant que garant des valeurs de l'association.

Note : A l'ESAT la Hêtraie, le choix de production n'a pas été retenu. Il est à noter que les deux premières recommandations ont déjà été mises en œuvre.